

## ↗ TARIFS RÉGLEMENTÉS DE L'ÉLECTRICITÉ HT TARIFS APPLICABLES AU 01/02/2025 SUR LE TERRITOIRE NATIONAL



### TARIFS BLEUS CLIENTS NON RÉSIDENTIELS HT\*

Clients souscrivant jusqu'à 36 kVA

TARIF BLEU - OPTION BASE		
PUISSEANCE SOUSCRITE kVa	ABONNEMENT ANNUEL €/an	PRIX DE L'ENERGIE en cts €/kWh
3	126,96	13,22
6	161,76	13,22
9	194,88	13,22
12	227,88	13,22
15	259,68	13,22
18	289,68	13,22
24	360,60	13,22
30	427,68	13,22
36	493,56	13,22

TARIF BLEU - OPTION HEURES CREUSES / HEURES PLEINES			
PUISSEANCE SOUSCRITE kVa	ABONNEMENT ANNUEL €/an	PRIX DE L'ENERGIE en cts €/kWh	
		Heures Pleines	Heures Creuses
6	161,52	13,76	11,14
9	195,60	13,76	11,14
12	229,68	13,76	11,14
15	262,20	13,76	11,14
18	296,04	13,76	11,14
24	370,44	13,76	11,14
30	436,08	13,76	11,14
36	502,68	13,76	11,14

### TARIF BLEU - OPTION TEMPO

PUISSEANCE SOUSCRITE kVa	ABONNEMENT ANNUEL €/an	PRIX DE L'ENERGIE en cts €/kWh					
		Jours Bleus		Jours Blancs		Jours Rouges	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
9	194,88	6,33	11,53	10,86	19,19	12,09	34,08
12	227,76	6,33	11,53	10,86	19,19	12,09	34,08
15	266,88	6,33	11,53	10,86	19,19	12,09	34,08
18	292,08	6,33	11,53	10,86	19,19	12,09	34,08
24- 30	431,52	6,33	11,53	10,86	19,19	12,09	34,08
36	497,04	6,33	11,53	10,86	19,19	12,09	34,08

EN EXTINCTION - n'est plus proposé

### TARIF BLEU - OPTION EJP

PUISSEANCE SOUSCRITE kVa	ABONNEMENT ANNUEL €/an	PRIX DE L'ENERGIE en cts €/kWh	
		Heures Pleines	Heures Creuses
12	221,40	6,96	84,62
15	256,32	6,96	84,62
18	285,84	6,96	84,62
36	483,00	6,96	84,62

EN EXTINCTION - n'est plus proposé

Depuis le 1er janvier 2021, en application de l'article L.337-7 du code de l'énergie, le Tarif Bleu n'est accessible que pour :

- les consommateurs finals non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros,

- les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble unique à usage d'habitation sans condition, pour leur(s) site(s) de consommation alimenté(s) en basse tension avec une puissance souscrite inférieure à 36 kVA.

Tout client demandant la création d'un contrat au Tarif Bleu devra attester de son éligibilité aux conditions réglementaires précitées. Les clients finals non domestiques disposant d'un contrat au Tarif Bleu sont tenus de le résilier dès lors qu'ils ne remplissent plus ces conditions. Ils portent la responsabilité du respect desdits critères pour leur contrat.

Les prix indiqués sur la grille tarifaire ci-dessus "TARIF BLEU" détaillent par niveau de puissance le prix de l'abonnement et des consommations (kWh) pour chacune des options et puissances tarifaires proposées.

\*Ces prix sont à majorer de :

- l'Accise sur l'électricité (anciennement « Contribution aux charges de Service Public de l'Électricité (CSPE) »), d'un montant de 0,02623 €/kWh au 01/02/2025
- la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), correspondant à la majorité des clients au 01/02/2025,
- la TVA au taux de 5,5% pour l'abonnement et la CTA, et au taux de 20% pour les consommations et l'Accise sur l'électricité



## TARIFS JAUNES CLIENTS NON RÉSIDENTIELS HT\*

TARIF JAUNE- OPTION BASE								
Version		Prime Fixe annuelle (€/kVA)	PRIX DE L'ENERGIE en cts €/kWh					
			Hiver		Eté		Heures Pleines	Heures Creuses
			Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses		
	Longue utilisation	39,37	18,23	11,75	9,20	7,08		
	Courte utilisation	28,52	19,29	12,40	9,40	7,40		
Coefficient de puissance réduite	Longue utilisation		1,00	0,64	0,56	0,51		
	Courte utilisation		1,00	0,83	0,81	0,79		
Calcul des dépassements			12,65 €/heure					

A partir du 1er février 2025, conformément à l'article L.337-7 du code de l'énergie et en application de la loi n°2024-330 du 11 avril 2024, le Tarif Jaune est accessible pour :

- les consommateurs finals non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros,
- les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble unique à usage d'habitation sans condition,

pour leur(s) site(s) de consommation alimenté(s) en basse tension avec une puissance maximale souscrite strictement supérieur à 36 kVA.

Tout client demandant la création d'un contrat au Tarif Jaune devra attester de son éligibilité aux conditions réglementaires précitées. Les clients finals non domestiques disposant d'un contrat au Tarif Jaune sont tenus de le résilier dès lors qu'ils ne remplissent plus ces conditions. Ils portent la responsabilité du respect desdits critères pour leur contrat.

\*Ces prix sont à majorer de la TVA, de l'accise sur l'électricité, de la CTA.



## TARIFS VERTS CLIENTS NON RÉSIDENTIELS HT\*

TARIF VERT- OPTION BASE									
Version		Prime Fixe annuelle (€/kVA)	PRIX DE L'ENERGIE en cts €/kWh						
			Hiver		Eté		Pointe	Heures Pleines	Heures Creuses
			Pointe	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines			
	Longue utilisation	39,68	20,19	14,71	8,42	7,97	6,15		
	Courte utilisation	20,64	23,79	17,14	9,42	8,09	6,16		
Coefficient de puissance réduite	Longue utilisation		1,00	0,90	0,54	0,44	0,41		
	Courte utilisation		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00		
Calcul des dépassements	Prix (en €/kW)		Coefficients par poste						
	Longue utilisation	1,38	1,00	0,90	0,54	0,44	0,41		
	Courte utilisation	0,57	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00		
Energie réactive			2,48 c€/Kva/heure						

A partir du 1er février 2025, conformément à l'article L.337-7 du code de l'énergie et en application de la loi n°2024-330 du 11 avril 2024, le Tarif Vert est accessible pour :

- les consommateurs finals non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros,
- les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble unique à usage d'habitation sans condition,

pour leur(s) site(s) de consommation alimenté(s) en HTA.

Tout client demandant la création d'un contrat au Tarif Vert devra attester de son éligibilité aux conditions réglementaires. Les clients finals non domestiques disposant d'un contrat au Tarif Vert sont tenus de le résilier dès lors qu'ils ne remplissent plus ces conditions. Ils portent la responsabilité du respect desdits critères pour leur contrat.

\*Ces prix sont à majorer de la TVA, de l'accise sur l'électricité, de la CTA.